



Assemblée générale

Distr.: Limitée
15 juillet 1999

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Quarante-deuxième session

14-16 juillet 1999

Point 9 de l'ordre du jour

Rapport du Comité à l'Assemblée générale

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente-sixième session (point 6 de l'ordre du jour)

1. Le Comité a pris note en l'appréciant du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente-sixième session (A/AC.105/719), qui présentait les résultats de ses délibérations sur les questions que l'Assemblée générale lui avait renvoyées par sa résolution 53/45.

1. Débris spatiaux

2. Le Comité a noté que, conformément à la résolution 53/45 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait continué d'examiner en priorité le point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux. Le Comité a pris note des délibérations du Sous-Comité sur les débris spatiaux, telles que consignées dans son rapport (A/AC.105/719, par. 19 à 42).

3. Le Comité a estimé, comme le Sous-Comité scientifique et technique, que l'examen de la question des débris spatiaux était important et qu'une coopération internationale s'imposait pour renforcer des stratégies appropriées et financièrement réalisables, susceptibles de réduire au minimum l'impact potentiel de débris spatiaux sur les futures missions spatiales. Le Comité est aussi convenu que les États Membres devraient accorder davantage d'attention au problème de la collision d'objets spatiaux, y compris d'objets équipés de sources d'énergie nucléaires, avec des débris spatiaux, et à d'autres aspects de la question des débris spatiaux, conformément au paragraphe 31 de la résolution 53/45 de l'Assemblée générale (A/AC.105/719, par. 20 et 21).

4. Le Comité a noté avec satisfaction qu'à l'invitation du Sous-Comité scientifique et technique, un représentant du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux (IADC) avait présenté un exposé technique sur les méthodes de réduction des débris spatiaux. Le Comité a estimé, comme le Sous-Comité scientifique et technique, que l'IADC devrait être invité à présenter un exposé technique sur ses travaux à la trente-septième session du Sous-Comité (A/AC.105/719, par. 25).

5. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité scientifique et technique avait achevé ses travaux conformément au plan de travail pluriannuel qu'il avait adopté à sa trente-deuxième session pour traiter des sujets particuliers relatifs aux débris spatiaux pendant la période 1996-1998. Il a noté, en particulier, que le Sous-Comité avait adopté son projet de rapport technique sur les débris spatiaux (A/AC.105/707), qui incorporait les modifications techniques et amendements proposés pendant la période intersessions, ainsi que les changements proposés par le groupe de rédaction pendant la trente-sixième session du Sous-Comité (A/AC.105/719, par. 35).

6. Le Comité a noté avec satisfaction que le Sous-Comité lui avait soumis le texte final de son rapport technique sur les débris spatiaux (A/AC.105/720). Il a recommandé que ce rapport soit largement diffusé, notamment lors de la Conférence UNISPACE III et de la trente-neuvième session du Sous-Comité juridique en 2000, ainsi qu'auprès d'entités internationales telles que le COSPAR, l'AIA, la FIA et l'IADC et lors de réunions scientifiques comme les congrès annuels de la FIA.

7. Le Comité est convenu que l'adoption du rapport technique sur les débris spatiaux à la trente-sixième session du Sous-Comité constituait une étape importante. Il est aussi convenu, qu'en raison de la complexité de la question des débris spatiaux il devait en poursuivre l'examen pour que l'on acquière une meilleure connaissance du problème. Il est convenu par ailleurs que l'IADC, en sa qualité de spécialiste mondial des débris spatiaux, devrait continuer à informer le Sous-Comité sur la question chaque année, que le Sous-Comité devrait évaluer l'efficacité des méthodes actuelles de réduction des débris et la mesure dans laquelle elles étaient appliquées et que les efforts visant à modéliser et à caractériser l'environnement des débris devraient se poursuivre. Le rapport technique devrait être revu, selon les besoins, et actualisé au fur et à mesure des avancées technologiques et de l'amélioration des connaissances techniques sur l'environnement des débris spatiaux.

[8. Le Comité est convenu que le Sous-Comité devrait examiner à sa 37^e session les normes de l'UIT et les recommandations de l'IAAC concernant l'élimination de satellites en orbite géosynchrone à la fin de leur vie utile. La question pourrait être étendue à l'élimination des étages supérieurs utilisés pour atteindre les orbites géosynchrones et aux problèmes des débris associés aux orbites de transfert géosynchrones. Le Comité a recommandé que, pour faciliter cet examen par le Sous-Comité, le Secrétariat réunisse des données pertinentes sur les objets spatiaux en orbite géosynchrone.]

9. L'avis a été exprimé qu'il faudrait élaborer une base de données sur les débris spatiaux.

10. Le Comité est convenu que le Sous-Comité scientifique et technique devrait poursuivre l'examen de la question des débris spatiaux, à titre prioritaire, à sa quarante-troisième session.

2. Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales et coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies

a) Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

11. À l'ouverture des délibérations sur le sujet, le Spécialiste des applications des techniques spatiales a présenté des activités en cours et prévues au titre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales durant la période 1998-1999. Le Comité l'a remercié de l'efficacité avec laquelle il avait exécuté les activités du Programme en employant au mieux les ressources limitées dont il disposait et, en particulier, de l'organisation des conférences régionales préparatoires à UNISPACE III.

12. Le Comité a pris note des activités du Programme décrites dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/719, par. 47 à 56). Il a constaté avec satisfaction que l'exécution des activités prévues pour 1999 avait encore progressé.

i) Conférences, stages de formation et ateliers des Nations Unies

13. En ce qui concerne les ateliers, stages de formation et conférences des Nations Unies organisés au premier semestre de 1999, le Comité a exprimé sa gratitude:

a) Au Gouvernement roumain ainsi qu'à l'ESA pour avoir coparrainé la Conférence régionale pour l'Europe orientale préparatoire à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, accueillie par l'Agence spatiale roumaine et tenue à Bucarest du 25 au 29 janvier 1999;

b) Au Gouvernement jordanien ainsi qu'à l'ESA, pour avoir coparrainé l'Atelier sur les sciences spatiales fondamentales qui s'est tenu à Mafraq (Jordanie) du 13 au 17 mars 1999;

c) À l'Institut américain d'aéronautique et d'astronautique (AIAA) pour avoir organisé l'Atelier sur la coopération spatiale internationale pour la solution des problèmes mondiaux, qui s'est tenu aux Bermudes du 11 au 15 avril 1999;

d) Au Gouvernement suédois, représenté par l'Agence suédoise pour le développement international, pour avoir coparrainé le neuvième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de la télédétection, qui s'est tenu à Stockholm et Kiruna (Suède), du 3 mai au 11 juin 1999.

14. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de conférences des Nations Unies prévus pour le deuxième semestre de 1999, y compris ceux qui sont indiqués ci-après, et qui figurent dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, annexe IV):

a) Conférence ONU/Chine/ESA sur les applications des techniques spatiales pour la promotion d'une agriculture durable, qui doit se tenir à Beijing du 14 au 17 septembre 1999;

b) Deuxième Atelier des Nations Unies sur le système de satellites d'aide, de recherche et de sauvetage d'urgence des navires en détresse, qui doit se tenir à Maspalomas, Grande Canarie (Espagne), en septembre 1999;

c) Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur l'espace envisagé comme faisant partie intégrante du développement durable, coparrainé par l'ESA et la Commission européenne et organisée en coopération avec le Gouvernement néerlandais et l'Institut international des levés aérospatiaux et sciences de la Terre (ITC), qui doit se tenir à Amsterdam et Enschede (Pays-Bas) du 30 septembre au 3 octobre 1999;

d) Atelier régional (en anglais) sur le rôle du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour les pays d'Afrique anglophone dans le développement national et régional, qui se tiendra à Ile-Ife (Nigéria) en septembre 1999;

e) Présentation des résultats d'UNISPACE III à la deuxième Conférence ministérielle pour l'Asie et le Pacifique sur les applications des techniques spatiales pour le développement durable, qui doit se tenir à New Delhi du 2 au 8 décembre 1999.

15. Le Comité a approuvé le programme suivant d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de conférences prévus pour 2000:

a) Dixième Stage international ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de la télédétection;

b) Atelier ONU/Agence spatiale européenne/Comité de la recherche spatiale sur les techniques d'analyse des données, qui doit se tenir en Inde;

c) Colloque ONU/Autriche sur la technologie spatiale et le développement, qui doit se tenir à Graz (Autriche);

d) Atelier ONU/Fédération internationale d'aéronautique sur la technologie spatiale présentant un intérêt pour les pays en développement, qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil).

16. Le Comité a noté que d'autres activités seraient organisées sous les auspices du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en fonction des recommandations d'UNISPACE III.

17. Le Comité a noté avec satisfaction que le Gouvernement autrichien avait versé 22 000 dollars et l'ESA 85 000 dollars pour financer les activités du Programme.

18. Le Comité a noté avec reconnaissance le fait que les pays hôtes et certaines entités avaient offert les services de spécialistes pour faire office d'instructeurs et de conférenciers dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Il a également noté qu'une aide, financière ou autre, avait été ou serait apportée au Programme par le Département de géographie physique de l'Université de Stockholm en Suède, Centro Espacial de Canarias de l'Instituto Nacional de Técnica Aeroespacial (INTA) d'Espagne, l'Institut d'astronomie de sciences spatiales de l'Université Al-al-Bayt en Jordanie, le Ministère des sciences et de la technologie et le Ministère de l'agriculture de la Chine, l'Agence spatiale roumaine et SSC Satellitbild en Suède.

ii) *Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

19. Le Comité a remercié l'ESA, qui a offert cinq bourses de formation et le Gouvernement chinois, qui en a offert deux, dans différents domaines liés aux activités spatiales pour la période 1998-1999. La liste récapitulative des bourses offertes pour la période 1998-1999 ainsi que des pays dont les candidats en ont bénéficié figure dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, annexe II).

20. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales ainsi que dans le cadre de projets d'application en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres d'offrir de telles possibilités dans leurs établissements spécialisés.

iii) *Services consultatifs techniques*

21. Le Comité a noté que le Programme fournissait des services consultatifs pour les applications des techniques spatiales à l'appui de projets régionaux, comme il est indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, par. 20 à 35):

- a) Assistance en matière de développement comme en matière opérationnelle au Conseil Asie-Pacifique des communications par satellite;
- b) Collaboration avec plusieurs pays d'Afrique pour l'exécution du projet de réseau coopératif d'information reliant les scientifiques, enseignants, cadres et responsables en Afrique (COPINE), conformément à l'une des recommandations de la Conférence régionale des Nations Unies sur les techniques spatiales au service du développement durable en Afrique, tenue à Dakar du 25 au 29 octobre 1993, et concernant la nécessité de mettre d'urgence en place un réseau efficace de télécommunications entre professionnels et scientifiques africains et européens aux niveaux national, continental et intercontinental;
- c) Collaboration avec l'ESA pour les activités de suivi de la série d'ateliers sur les sciences spatiales fondamentales et sur l'utilisation des données d'observation de la Terre;
- d) Suivi de la série de stages internationaux ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de la télédétection;
- e) Contribution à la proposition du Comité des satellites d'observation de la Terre (CEOS) concernant la stratégie intégrée d'observation.

iv) *Promotion du développement de la coopération dans le domaine des sciences et des techniques spatiales*

22. Le Comité a noté que l'ONU collaborait avec des organismes internationaux spatiaux en vue de promouvoir l'échange de données d'expérience sur les activités spatiales. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait coparrainé l'Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur l'expansion du nombre d'utilisateurs des techniques spatiales dans les pays en développement, tenu à Melbourne en septembre 1998, à l'occasion du quarante-neuvième Congrès de la FIA, auquel des participants des pays en développement ont également pris part.

23. Le Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait coparrainé la participation de scientifiques de pays en développement à la trente-deuxième Assemblée scientifique du Comité de la recherche spatiale, tenue à Nagoya (Japon) du 12 au 19 juillet 1998.

24. Le Comité a noté que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales coparrainerait la participation de scientifiques de pays en développement à l'Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique consacré à l'espace considéré comme faisant partie intégrante du développement durable, qui serait organisé à Amsterdam et Enschede (Pays-Bas) du 30 septembre au 3 octobre 1999, à l'occasion du cinquantième Congrès de la FIA, et auquel prendraient part les participants à l'Atelier.

b) Service international d'information spatiale

25. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait poursuivi le développement de sa page d'accueil sur Internet (<http://www.un.or.at/OOSA/index.html>), qui permet d'accéder à la fois aux informations disponibles dans le système des Nations Unies et à des bases de données extérieures.

26. Le Comité a noté avec satisfaction la publication du document intitulé: *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications: Selected Papers on Remote Sensing, Space Science and Information Technology* (A/AC.105/711).

27. Le Comité a noté avec satisfaction la publication d'une brochure intitulée *Space for Development*, qui donnait une description détaillée des activités passées et en cours du

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ainsi qu'une indication de ses activités futures.

c) Coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies et coopération interinstitutions

28. Le Comité a noté que l'Assemblée générale, au paragraphe 24 de sa résolution 53/45, avait invité tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales qui mènent des activités spatiales, à contribuer activement à la réalisation des objectifs d'UNISPACE III.

29. Le Comité a souligné une nouvelle fois la nécessité d'assurer en permanence des consultations et une coordination dans le domaine des activités spatiales entre les organismes des Nations Unies afin d'éviter des chevauchements d'activités. Il a noté également que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait renforcer la coordination avec des activités régionales telles que le Programme régional d'application des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

30. Le Comité a noté avec satisfaction que la dix-neuvième session de la réunion interinstitutions sur les activités spatiales s'était tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne les 2 et 3 juin 1998 et qu'il était saisi du rapport de la réunion (A/AC.105/701) ainsi que de celui du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: Programme de travail pour 1998, 1999 et les années suivantes" (A/AC.105/700).

31. Le Comité a noté que les sessions de la réunion interinstitutions sur les activités spatiales continueraient d'être accueillies chaque année par le Bureau des affaires spatiales à l'Office des Nations Unies à Vienne avant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique, sans préjudice d'une invitation par un organisme qui souhaiterait accueillir la session à son siège. Il a noté par ailleurs que la vingtième session était prévue du 2 au 4 février 2000 à Vienne et qu'elle traiterait, entre autres, de la coordination des activités en rapport avec le plan d'action adopté lors de la Conférence UNISPACE III.

d) Coopération régionale et interrégionale

32. Le Comité s'est félicité des efforts constants déployés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, conformément à la résolution 45/72 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1990, pour conduire les actions entreprises sur ce plan en vue d'établir des centres régionaux pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales dans des établissements d'enseignement nationaux ou régionaux existant dans les pays en développement. Il a noté par ailleurs qu'une fois établi, chaque centre pourrait se développer et s'intégrer à un réseau qui pourrait traiter d'éléments précis dans les institutions compétentes pour les techniques spatiales de chaque région.

33. Le Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, avait approuvé les recommandations du Comité tendant à ce que ces centres soient mis en place dans les meilleurs délais sur la base de l'affiliation à l'Organisation des Nations Unies, affiliation qui leur donnerait la notoriété indispensable et leur permettrait d'attirer des donateurs et d'établir des relations scientifiques avec des institutions nationales et internationales dans le domaine de l'espace.

34. Le Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/45, avait noté avec satisfaction que, conformément au paragraphe 30 de sa résolution 50/27, le Centre de

formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique avait poursuivi son programme de formation en 1998 et que d'importants progrès avaient été réalisés dans l'établissement de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales dans les autres régions.

35. Le Comité a noté avec satisfaction que le septième stage de formation d'une durée de neuf mois consacré aux télécommunications par satellite, du Centre pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, avait commencé le 1^{er} juillet 1999 au Centre des applications spatiales à Ahmedabad (Inde) et durerait jusqu'au 31 mars 2000.

36. Le Comité a recommandé que les États Membres concernés d'Asie et du Pacifique poursuivent leurs consultations avec l'aide du Bureau des affaires spatiales, en vue de transformer le Centre pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique en réseau d'antennes subsidiaires.

37. Le Comité a noté avec satisfaction que le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour les pays d'Afrique francophone (CRASTE-LF) avait été inauguré le 24 octobre 1998 au Maroc. Il a également noté avec satisfaction: a) que ce centre organiserait une première session de formation, consacrée à la télédétection et aux systèmes d'information géographique en janvier 2000, et une deuxième session, consacrée aux télécommunications spatiales au printemps 2000; b) que le Centre avait aussi préparé un questionnaire à envoyer aux États Membres, et à remplir par des scientifiques et des institutions spécialisées, et que les renseignements ainsi obtenus seraient incorporés dans un annuaire répertoriant les capacités en sciences et techniques spatiales en Afrique; c) que le Centre prévoyait d'organiser un atelier sur son orientation scientifique en vue d'identifier les besoins des pays africains dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, et que cet atelier se tiendrait avant la réunion ordinaire du Conseil d'administration du Centre, qui devrait avoir lieu fin octobre-début novembre.

38. Le Comité s'est aussi félicité de l'inauguration, le 24 novembre 1998, au Nigéria, du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour les pays d'Afrique anglophone. Un rapport sur les activités proposées, conçues pour commencer en mars 1999, ainsi que sur d'autres questions concernant le Centre, serait examiné lors de la reprise de la session du Conseil d'administration en septembre 1999.

39. Le Comité a noté avec satisfaction que le Centre régional pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dont les locaux seraient installés à la fois au Brésil et au Mexique, devait être officiellement inauguré en 1999 et qu'en prévision de l'ouverture de ce campus au Brésil, l'Institut national brésilien de la recherche spatiale (INPE) avait entrepris un certain nombre d'activités à l'intention des États de la région, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/715, par. 12).

40. Le Comité a noté que des missions avaient été dépêchées en Jordanie et en République arabe syrienne du 24 juin au 1^{er} juillet 1998 afin d'évaluer la possibilité de créer un centre régional pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour l'Asie occidentale et que l'on mettrait la dernière main à leurs rapports en consultation avec les autorités des deux pays, en vue de choisir un pays d'accueil pour le Centre.

41. Le Comité a noté qu'une mission s'était rendue en Bulgarie, en Grèce, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en Turquie du 24 novembre au 7 décembre 1998 pour réaliser une étude technique et établir un rapport susceptible d'être utilisé afin de déterminer un cadre pour l'exploitation d'un réseau d'institutions d'enseignement et de recherche dans le domaine

des sciences et techniques spatiales pour les pays de l'est et du sud-est de l'Europe. Il a également noté que le comité directeur du réseau s'était réuni en février 1999 afin de poursuivre l'étude des procédures du fonctionnement du réseau.

42. Le Comité a noté que le projet COPINE serait un excellent forum d'échange des informations nécessaires afin d'encourager les progrès en matière de soins de santé, d'agriculture, d'éducation, de science et de technologie ainsi que pour la gestion et l'étude des ressources naturelles et de l'environnement en Afrique. Il a estimé qu'une telle coopération aurait des retombées à long terme pour les pays d'Afrique participants et contribuerait au développement économique de la région. Il a également noté que lors de la réunion qu'il a tenue à Londres le 27 avril 1998, le Conseil d'administration provisoire de COPINE avait formulé des conclusions et des recommandations concernant l'avenir du projet (A/AC.105/715, par. 21) et que le Bureau des affaires spatiales poursuivait les consultations avec un certain nombre de pays intéressés en vue de la mise en œuvre du projet.

43. Le Comité a noté avec satisfaction que les conférences régionales préparatoires à UNISPACE III avaient contribué à encourager la coopération régionale et interrégionale.

44. Le Comité a insisté sur l'importance de la coopération régionale et internationale pour que tous les pays puissent profiter des retombées des techniques spatiales en s'engageant dans des activités telles que la réalisation en commun de charges utiles ou la diffusion d'informations sur les retombées des techniques spatiales, en assurant la compatibilité des systèmes spatiaux et en offrant des capacités de lancement pour un coût raisonnable.

3. Travaux futurs du Sous-Comité scientifique et technique

[Paragraphes à ajouter]

45. Le Comité a noté avec satisfaction que le thème de réflexion pour la trente-septième session du Sous-Comité scientifique et technique devrait être "Commercialisation des applications des techniques spatiales: nouveaux débouchés". Il a aussi noté que le COSPAR et la FIA devraient être invités, en liaison avec les États Membres, à organiser un colloque avec une participation aussi large que possible pendant la première semaine de la trente-septième session du Sous-Comité, en complément des débats consacrés au thème de réflexion (A/AC.105/719, par. 81).

46. Le Comité a rappelé qu'il avait convenu, à sa quarante et unième session, que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique organiseraient lors de leurs sessions respectives en 2000 des communications consacrées aux nouveaux systèmes de lanceurs, afin de mieux appréhender cette question.¹

47. Conformément au plan de travail quadriennal du Sous-Comité scientifique et technique, le Comité a prié le Secrétariat d'inviter les États Membres et les organisations internationales à soumettre au Sous-Comité à sa trente-septième session, en 2000, des informations sur les procédés et les normes techniques utilisés au sol qui pourraient être applicables aux sources d'énergie nucléaires dans l'espace, y compris les différences entre ces dernières et les sources d'énergie nucléaire au sol.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément n° 20 (A/53/20), par. 153.